COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 24 JUIN 2008

Présents: Mme Lassalle (adjointe déléguée aux écoles), Mme Louyt (conseillère municipale), 7 parents d'élèves élus, Mme Alléguède (transports scolaires), M. Labatut (CAM), Mlle Belbèze (CLAE) et N. Célestin, S. Caisso, F. Honoré, M. Servant, I. Garcia, I. Lasserre, A. Ferrand, C. Cazaux, M. Desjardins, M. Caubet, M. Poux, R. De Lacvivier, Ph. Galy (enseignants).

Invité: M. Dieudonné (Président de l'association de parents des écoles de St-Lys).

Excusés: M. Parmentelot (IEN), M. Tene (Maire), M. Bares et Mme Dumas (parents), M. Tarrat (association de parents d'élèves), F. Monteil (directrice nouveau groupe), G. Manavit (enseignant).

La réunion a débuté à 18 heures. Les points suivants étaient à l'ordre du jour et ont été abordés.

Préparation rentrée 2008

* Effectifs , organisation

M. Galy donne les effectifs attendus pour la rentrée et apporte les précisions suivantes :

POINT RENTREE 2008 CONSEIL D'ECOLE

unilingue	78
bilingue	19
TOTAL CP	97

unilingue		88
bilingue		18
TOTA	AL CE	106

TOTAL UNILINGUE	166
TOTAL BILINGUE	37
TOTAL ECOLE	203

fonctionnement	classes	2008-2009

CP 1	22	CE 1	26	CP OC	19
CP 2	23	CE 2	26	CE OC	18
CP 3	23	CE 3	26		
CP-CE1	10		10		
TOT CP	78	TOT CE	88	TOT OC	37

- La municipalité a accordé les 7 dérogations demandées par les familles pour l'école (3 CP et 4 CE1).
- Confirmation par M. Parmentelot qu'en raison des effectifs de la section bilingue occitan (37 CP CE1) les chiffres pris en compte par l'administration pour la carte scolaire départementale sont ceux des 7 classes unilingues (seuil de fermeture 156).
- Pas de renouvellement de l'équipe enseignante : Mmes Caubet, Garcia et Lasserre seront nommées sur d'autres postes (transferts de 3 classes) et M. Poux (RASED) sera remplacé par Mlle Lartigue (sur Ayguebelle cette année).

- Le fonctionnement envisagé est le suivant : 3 classes de CP, 3 classes de CE1 et 1 classes de CP/CE1 à 20 élèves pour les unilingues, et 2 groupes classes 19 CP 18 CE1 en alternance par demi-journée (idem cette année) pour la section occitan. Les listes de classes sont en cours d'élaboration mais les enseignants de chacune des classes ne sont pas encore connus (sauf MIIE Desjardins pour l'occitan).
- L'enseignement d'une langue vivante doit débuter en CE1 à la rentrée. Les textes prévoient que cet enseignement doit se poursuivre sur tout le cursus de l'école élémentaire avec continuité au collège. Des interrogations demeurent : l'administration demande de « faire avec les moyens disponibles sur l'école » (enseignants habilités), comment prendre en compte le choix des familles, quel volume horaire pourront nous proposer (2 enseignants habilités en Anglais).
- La réduction du nombre de classes à 9 entraîne le passage de la durée du temps de décharge du directeur à 25% (soit un jour hebdomadaire). M Galy précise qu'il bénéficiera en plus d'un temps de décharge particulier de 25% supplémentaires au titre de son implication au sein de l'USEP 31 (Union Sportive de l'Enseignement Primaire).
- La demande des parents d'élèves de transfert d'une classe d'Ayguebelle pour équilibrer les écoles à la rentrée 2008 n'est pas mise au vote. M. Galy rappelle l'opposition des équipes pédagogiques et le courrier adressé à M. le Maire, M. l'IEN et M. le président de l'association.

Par contre, cette question pourra être mise à l'étude pour 2009/2010 sous réserve de l'aval de Mme la nouvelle Inspectrice de circonscription et de la municipalité.

* Transports scolaires

Mme Alléguède précise que les divers trajets pour le site Gazailla-Ayguebelle et pour le nouveau groupe scolaire sont organisés. Elle rappelle qu'il n'y aura pas de possibilité de transport pour les élèves bénéficiant d'une dérogation ou inscrits en bilingue habitant sur le secteur géographique de la nouvelle école.

A sa connaissance, pas de réponse du Conseil Général pour le transport du mercredi matin en cas de passage à la semaine de 4 jours de classe avec soutien le mercredi matin.

* CLAE

Le transfert de 3 classes sur le nouveau groupe scolaire et 2 de l'école Ayguebelle va entraîner un « désengorgement du réfectoire » pour le repas de midi. En conséquence, il n'y aura plus d'enfants qui iront manger à l'école maternelle.

Aucun changement n'est prévu pour l'accueil du matin et celui de soir. Par contre, du personnel sera aussi transféré sur le CLAE du nouveau groupe scolaire.

* Mobilier

La municipalité a demandé de prévoir le transfert du mobilier pour 3 classes de la nouvelle école. M. Galy précise que ce sera du mobilier pour CP CE1 (taille des chaises) et des tables réglables en hauteur (couleurs harmonisées). Des étiquettes seront placées sur les portes des classes à transférer.

* Equipement informatique

Les élues confirment l'achat de 8 ordinateurs supplémentaires pour la salle informatique (voir avec le personnel du service informatique).

M. Dieudonné propose d'adresser un courrier de demande de cession d'ordinateurs lors du renouvellement du matériel à l'entreprise Thalès Alienaspace. M. Galy s'engage de lui transmettre une lettre de demande avant la fin de l'année scolaire.

* Nouvelle organisation de la semaine scolaire

M. Galy présente les grandes lignes du décret, de la lettre transmise aux municipalités et Conseil général et de la circulaire signée par M. Darcos. Il précise que sur le département, la décision finale sera prise après proposition des conseils d'écoles aux IEN. Le fonctionnement ne sera certainement pas uniforme sur le département mais il devra l'être sur une même commune pour toutes les écoles.

Le décret précise que la durée d'enseignement obligatoire pour tous les élèves passe à 24H par semaine réparties sur 4 jours de classe (sauf dérogations). Les journées ne doivent pas dépasser 6H. Le conseil de maîtres de chaque école devra prévoir l'organisation des 2H de soutien hebdomadaires pour les élèves en difficulté (total de 60H dans l'année). La durée de travail des enseignants n'est pas modifiée (27H semaine) ce

qui représente 108H dues à l'administration et réparties comme suit : 24H de concertation en équipe, 18H d'animations pédagogiques, 6H de conseils d'école, et 60H de soutien.

Les enseignants de l'école ont opté pour une organisation sur 4 jours avec soutien le mercredi matin (réunion du 11 juin). Une lettre a été adressée à la municipalité, à la CAM, au comité de parents et à l'IEN le 13 juin dernier.

A la suite de cette présentation, une discussion à lieu au cours de laquelle, chacun peut s'exprimer (élues, représentants de la CAM, parents, enseignants) avant de passer au vote de la proposition du conseil de maîtres.

Résultats du vote :

Refus de vote des 7 parents présents.

Refus de vote des 2 représentantes de la municipalité (lecture d'une lettre jointe),

12 enseignants votent en faveur de la proposition.

Projet d'école : bilan des actions 2007/2008

- * Prix des Incorruptibles (Mme Célestin): toutes les classes ont participé, les livres ont circulé tout au long de l'année. Remerciements au personnel de la médiathèque pour l'organisation du vote et le partenariat. Opération reconduite l'an prochain,
- * Chorale (Mme Honoré): participation étendue à toutes les classes cette année. La soirée a eu beaucoup de succès auprès des parents et des enfants. Remerciements à M. Labatut pour les blocs (estrade) indispensables au bon déroulement du spectacle, au CLAE pour l'utilisation de la salle, aux parents pour l'aide à la buvette et tous les gâteaux apportés.

Opération « à voir » pour l'an prochain.

- * Décloisonnements CP et CE1 (M Galy): des groupes de besoin ont été établis à partir des évaluations nationales CE1 (lecture) puis en fonction des compétences de lecteurs en CP (janvier). Les groupes de travail ont bien fonctionné, intérêt et enthousiasme des élèves, progrès réguliers nécessitant les retouches des groupes. Opération « à voir » pour l'an prochain.
- * Rencontres sportives et piscine (M Galy): presque toutes les classes ont participé aux rencontres sportives. Toutes les classes sont allées à la piscine pendant un trimestre (11 séances), Beaucoup de jeudis ont « sauté » au 3ème trimestre (mai). Les demandes créneaux piscine ont été faites pour l'an prochain en tenant compte de la nouvelle école et en demandant à avoir la piscine l'après-midi de préférence.
- * Projet coulée verte (M Galy): participation de toutes les classes. Demi-journée d'animation en classe autour de l'arbre et de l'environnement, puis plantations à la Coulée Verte d'un arbre ou arbuste par élève. Satisfaction des enseignants. Remerciements à la municipalité pour le financement et aux services techniques pour la plantation.
- * Classes découvertes (enseignants concernés): séjour de 4 jours au Mourtis (1 classe) autour d'un projet très porteur pour les élèves qui se sont bien investis.

Séjour de 2 jours à Revel (4 classes) sur la réalisation d'un livre sur le thème de l'arbre. Projet très bénéfique pour les élèves.

Questions diverses

*questions des parents d'élèves

<u>demande de nettoyage des toilettes 4 fois par jour :</u> Réponse de la municipalité : devis et fonctionnement à l'étude pour mise en place à la rentrée prochaine.

AVS pour le midi : Réponse de M Galy : dans le cadre du PPS il faut inclure ce temps-là si c'est nécessaire. L'attribution des AVS sur le temps scolaire est déjà problématique.

<u>Violence conflits à l'école</u>: Réponse des enseignants et du personnel CLAE: Très peu de conflits d'importance. Ecole plutôt calme rien de particulier à signaler mais problème de jets de cailloux chez le voisin. Un lettre de là mairie sera lue dans les classes avant la fin de l'année et M. Galy doit prendre contact avec les voisins.

<u>Soirée débat sur la violence</u>: M Badet présente le compte rendu de la soirée du 5 juin et rappelle la création d'un site Internet « observiolence ».

<u>Incivilités signalées</u>: nourriture parterre à la cantine, parents garés sur le parking enseignants et qui en plus peuvent être incorrects envers les enseignants qui veulent se garer sur le parking réservé au personnel.

La réunion s'est terminée à 20H.

La secrétaire Mlle Lasserre

Le directeur M. Galy-Jamou

concernant l'organisation de la semaine de 24 heures, la municipalité refuse de prendre part au vote dans les conseil d'école

- le décret du 15 mai 2008 implique un transfert des responsabilités quand à l'accueil des enfants et affiche un désengagement de l'état vis à vis de l'enseignement public qui va engendrer des situations inégalitaires
- l'amputation de deux heures d'enseignement obligatoire signe une baisse quantitative des moyens pédagogiques et n'est en aucun cas dans l'intérêt des èlèves
- une fois de plus, le ministère de l'Education Nationale adopte une méthode sans aucune concertation avec les partenaires de l'école dont la municipalité fait partie.
- la précipitation dans laquelle le Ministre demande leur application ne permet aucune réflexion ni consultation entre les différents partenaires de l'école que sont les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les municipalités